

Rapport

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant
la votation populaire du 11 mai 1884.

(Du 9 juin 1884.)

Monsieur le président et messieurs,

En vertu de l'article 89 de la constitution fédérale et des articles 4 et 5 de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux, la *votation populaire* a été demandée sur quatre actes législatifs adoptés par l'assemblée fédérale dans la session de décembre dernier, savoir :

- 1° Loi fédérale du 11 décembre 1883 concernant l'organisation du département fédéral de justice et police (F. féd. 1883, IV. 847).
- 2° Arrêté fédéral du 11 décembre 1883 concernant les taxes de patente des voyageurs de commerce (F. féd. 1884, IV. 853).
- 3° Loi fédérale du 19 décembre 1883 concernant l'adjonction d'un article au code pénal fédéral du 4 février 1853 (F. féd. 1884, I. 122).
- 4° Arrêté fédéral du 19 décembre 1883 concernant une subvention de 10,000 francs à la légation suisse à Washington pour son secrétariat (F. féd. 1883, IV. 893).

Le comité qui dirigeait le recueillement des signatures s'était servi d'un seul formulaire pour les quatre lois et arrêtés, et les citoyens qui faisaient usage de leur droit de referendum avaient par conséquent à manifester leur intention en apposant une seule fois leur signature.

Le délai de 90 jours pour la présentation des signatures expirait le 14 mars pour le premier acte; le 21 mars pour le second, le 11 avril pour le troisième et le 28 mars pour le quatrième.

Dès le 13 mars, le département de l'intérieur constata la réception de 37,437 signatures valables.

Le même jour, la chancellerie fédérale reçut, en une même livraison, des signatures dont le chiffre était indiqué, par la personne qui les apportait, comme étant de 54,274.

La vérification à laquelle procéda le département de l'intérieur constata, au 14 mars, 96,120 signatures, dont 93,046 valables et 3,074 non valables.

Ces signatures se répartissent comme suit sur les divers cantons.

CANTONS.	Signatures		Total.
	Valables.	Non valables.	
Zurich	817	37	854
Berne	13,982	217	14,199
Lucerne	8,617	108	8,725
Uri	1,026	60	1,086
Schwyz	2,089	119	2,208
Unterwalden-le-haut	1,344	45	1,389
Unterwalden-le-bas	969	51	1,020
Glaris	148	6	154
Zoug	893	79	972
Fribourg	14,788	489	15,277
Soleure	2,504	16	2,520
Bâle-ville	1,725	16	1,741
Bâle-campagne	1,046	29	1,075
Schaffhouse	751	2	753
Appenzell-Rh. ext.	210	1	211
Appenzell-Rh. int.	584	76	660
St-Gall	10,598	77	10,675
Grisons	6,166	69	6,235
Argovie	5,687	228	5,915
Thurgovie	928	19	947
Tessin	8,309	283	8,592
Vaud	—	—	—
Valais	9,782	1,046	10,828
Neuchâtel	83	1	84
Genève	—	—	—
Total	93,046	3,074	96,120

Rapport du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant la votation populaire du 11 mai 1884. (Du 9 juin 1884.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1884
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.06.1884
Date	
Data	
Seite	162-170
Page	
Pagina	
Ref. No	10 067 348

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.